



Commune de Franois

<p style="text-align: center;">PROCÈS VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2023 A 20H00</p>
--

Etaient présents :

Mesdames GILLET Françoise, DELESSARD Martine, BORRINI Catherine, SANDER Annie, TANNIERES Brigitte, PRALON Marine
Messieurs BOURGEOIS Émile, BAULIEU Jean-Louis, MOUTON Patrice, HENRIOT Francis, COUDRY Sébastien, LORY Jean-Pierre, HOUSSIN Thomas, PONS François, LAPOUGE Damien, DUMORTIER Florent

Absents excusés :

Monsieur SIMON BOUVRET Geneviève (donne pouvoir à Monsieur Patrice MOUTON)
Madame LECLERC Bénédicte (donne pouvoir à Monsieur Florent DUMORTIER)
Madame DUBOIS Cécile (donne pouvoir à Sébastien COUDRY)

Nombre de conseillers :

Nombre de Conseillers Municipaux présents : 16
Nombre de Conseillers Municipaux ayant donné pouvoir : 3
Nombre de Conseillers Municipaux votant : 19
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Secrétaire de séance :

Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire choisi parmi les membres du Conseil Municipal. Monsieur MOUTON Patrice ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

Date de convocation : 29 mars 2023

ORDRE DU JOUR :

- 1) Délégation de signature depuis la dernière séance du conseil
- 2) Référentiel M57 – Fongibilité des crédits en fonctionnement et en investissement
- 3) Compte administratif 2022 du budget communal
- 4) Compte de gestion 2022 du budget communal établi par monsieur le Trésorier
- 5) Budget communal – Affectation du résultat de fonctionnement 2022
- 6) Vote des taux des impôts directs locaux 2023
- 7) Approbation du budget de fonctionnement prévisionnel 2023 de Familles Rurales
Franois Serre les Sapins
- 8) Attribution de subventions
- 9) Budget primitif 2023 – Budget communal
- 10) Compte administratif 2022 du budget bois
- 11) Compte de gestion 2022 du budget bois établi par monsieur le Trésorier
- 12) Budget bois – Affectation du résultat de fonctionnement 2022
- 13) Programme de travaux forêt 2023
- 14) Budget primitif 2023 – Budget bois
- 15) Compte administratif 2022 du budget cimetièrè
- 16) Compte de gestion 2022 du budget cimetièrè établi par monsieur le Trésorier
- 17) Budget cimetièrè – Affectation du résultat de fonctionnement 2022
- 18) Remboursement du budget communal par le budget cimetièrè pour la
construction de caveaux
- 19) Budget primitif 2023 – Budget cimetièrè
- 20) Rénovation des bâtiments du groupe scolaire

Divers :

- . Questions diverses



La séance ouverte,

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités, il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. M MOUTON Patrice est désigné pour remplir cette fonction.

Le procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal en date du 6 mars 2023 est soumis à l'approbation des Conseillers Municipaux.

Les Conseillers Municipaux sont invités à faire savoir s'ils ont des observations particulières à formuler sur ce document.

Ce dernier est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés,

1/ DELEGATIONS DE SIGNATURE DEPUIS LA DERNIERE SEANCE DU CONSEIL

Délibération du Conseil Municipal 2023/016

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'acceptation de plusieurs devis, à savoir :

- ELABOR – Abonnement logiciel cimetière (engagement de 3 ans) : 1 700,68€ TTC
- ALPES CONTROLES–Contrôle technique construction–gymnase: 3 420,00€ TTC
- ALPES CONTROLES – Diagnostic amiante et plomb–gymnase : 1 140,00€ T.T.C.
- ALPES CONTROLES – Coordination SPS– gymnase : 2 497,50€ T.T.C.
- FAMILLES RURALES–Location jeux surdimensionnés–fête village : 49,50€ TTC
- IDEASPORT – Location château gonflable – fête du village : 366,56€ T.T.C.
- PROTECT'ALARM – Installation contrôle d'accès – gymnase : 3 756,00€ T.T.C.
- TRANSALP – Sièges balançoires avec chaines : 924,00€ T.T.C

Le Conseil Municipal a pris acte de ces informations.

2/ REFERENTIEL M57 – FONGIBILITE DES CREDITS EN FONCTIONNEMENT ET EN INVESTISSEMENT

Rapporteur : Patrice MOUTON

Délibération du Conseil Municipal 2023/017

Par délibération n° 2022/064 du 12 septembre 2022, le conseil municipal a approuvé l'adoption au 1er janvier 2023 du référentiel M57 développé pour le budget principal et pour le budget bois.

L'Instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au Conseil Municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres dans la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Ces virements sont possibles dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections. Dans ce cas, le Maire informe l'Assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de la plus proche séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 19 voix pour, par 0 voix contre et par 0 abstention des membres présents et représentés autorise Monsieur le Maire à procéder, à compter du 1er janvier 2023, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections

3/ COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET COMMUNAL

Rapporteur : Patrice MOUTON – Avis de la commission finances du 27 mars 2023 : Favorable

Délibération du Conseil Municipal 2023/018

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1 280 873,58 €	579 247,34 €
Recettes	1 503 688,25 €	518 170,83 €
Déficit (-) 2022		61 076,51 €
Excédent (+) 2022	222 814,67 €	

Après présentation du compte administratif 2022 annexé à la présente délibération, Monsieur le Maire ayant assisté à la discussion mais s'étant retiré au moment du vote, c'est sous la présidence de Monsieur Jean-Louis BAULIEU que le Conseil Municipal a adopté le compte administratif, par 18 voix pour, par 0 voix contre et 0 abstention.

4/ COMPTE DE GESTION 2022 DU BUDGET COMMUNAL ETABLI PAR MONSIEUR LE TRESORIER

Rapporteur : Patrice MOUTON – Avis de la commission finances du 27 mars 2023 : Favorable

Délibération du Conseil Municipal 2023/019

	Compte administratif	Compte de gestion
Fonctionnement		
Dépenses de fonctionnement	1 280 873,58 €	1 280 873,58 €
Recettes de fonctionnement	1 503 688,25 €	1 503 688,25 €
Excédent (+) ou déficit (-) 2021	335 673.64 €	335 673.64 €
Résultat	558 488.31 €	558 488.31 €
Investissement		
Dépenses d'investissement	579 247,34 €	579 247,34 €
Recettes d'investissement	518 170,83 €	518 170,83 €
Excédent (+) ou déficit (-) 2021	-208 497.51 €	-208 497.51 €
Résultat	-269 574.02 €	-269 574.02 €
Résultat cumulé	288 914.29 €	288 914.29 €



Après présentation du compte de gestion 2022 de Monsieur le Trésorier et après avoir constaté qu'il y a concordance entre les écritures du compte de gestion 2022 et celles du compte administratif 2022, le Conseil Municipal l'approuve par 19 voix pour, par 0 voix contre et 0 abstention.

5/ BUDGET COMMUNAL – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2022

Rapporteur : Patrice MOUTON – Avis de la commission finances du 27 mars 2023 : Favorable

Délibération du Conseil Municipal 2023/020

Le Conseil Municipal,

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 présentant un excédent de fonctionnement cumulé de **558 488,31 €**,

Considérant que la section d'investissement fait apparaître :

- un besoin de financement de **269 574,02 € (D001 au BP 2023)**,
- un excédent de financement de **0 (R001 au BP 2023)**.

Vu l'état des restes à réaliser en section d'investissement :

- en dépenses **13 290,56 €**
- en recettes de **0 €**.

Décide, par 19 voix pour, par 0 voix contre et 0 abstention, d'affecter le résultat cumulé de fonctionnement comme suit :

- affectation en réserves d'investissement (1068) pour **282 864,58 €**
- report à nouveau en section de fonctionnement (R002 du BP 2023) pour **275 623,73€**

6/ VOTE DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX 2023

Rapporteur : Patrice MOUTON – Avis de la commission finances du 27 mars 2023 : Favorable

Délibération du Conseil Municipal 2023/021

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de délibérer sur les taux d'imposition 2023.

Par délibération du 4 avril 2022, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

- TFPB (taux 2022) : 32.19%
- TFPNB (taux 2022) : 15.59 %

Depuis 2020, le taux de taxe d'habitation (TH) était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus consécutivement à la réforme de la fiscalité directe locale.

A partir de 2023, le taux de TH sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Il est proposé suite à ces informations d'augmenter les taux d'imposition en 2023 en les portant à :

TFPB (taux 2023) : 33.22%

TFPNB (taux 2023) : 16.09 %

TH :5.84

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 19 voix pour, par 0 voix contre et par 0 abstention des membres présents et représentés décide d'augmenter les taux de taxe foncière comme proposé ci-dessus et donc de fixer les taxes comme suit :

Taxe sur le foncier bâti : 33.22 %

Taxe sur le foncier non bâti : 16.09%

Taxe d'habitation : 5.84%

7/ APPROBATION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT PREVISIONNEL 2023 DE FAMILLES RURALES FRANOIS SERRE-LES-SAPINS

Rapporteur : Patrice MOUTON – Avis de la commission finances du 27 mars 2023 : Favorable

Délibération du Conseil Municipal 2023/022

L'association Familles Rurales de Franois-Serre-Les-Sapins prend en charge la gestion du périscolaire de la commune de Franois le matin de 7h30 à 8h20 et le soir de 16h30 à 18h30.

Concernant cette prestation, le budget de l'association Familles Rurales de Franois-Serre-Les-Sapins s'élève pour l'année 2023 à un total de 86 177,00 € en dépenses et en recettes.

Les recettes sont constituées par la participation des familles et divers concours, dont celui de la Caisse d'Allocations Familiales du Doubs.

La commune de Franois apportera une participation estimée à 22 516,28€.

Après présentation du budget prévisionnel 2023 de l'association Familles Rurales pour la gestion du service périscolaire de la commune de Franois annexé à la présente délibération, le Conseil Municipal, par 19 voix pour, par 0 voix contre et par 0 abstention des membres présents et représentés approuve ce budget

8/ ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Rapporteur : Patrice MOUTON – Avis de la commission finances du 27 mars 2023 : Favorable

Délibération du Conseil Municipal 2023/023

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de délibérer sur l'attribution de subventions aux associations.

La Commission finances propose d'attribuer une subvention aux associations suivantes :



ASSOCIATIONS LOCALES	Proposition 2023
- Coopérative Ecole Primaire	650.00 €
- Coopérative Ecole Maternelle	500.00 €
- Sorties Ecole Primaire	800.00 €
- Sorties Ecole Piscine	500.00 €
- Sorties Ecole Maternelle	400.00 €
- A.P.E	200.00 €
- Aide Pompiers AIDE Porteur (assurance)	210.00 €
- ADSB Amicale des donneurs de sang bénévoles	250.00 €
- LACIM	400.00 €
- Football Club Grand Besançon	600.00 €
- Foot voyage Equipe féminine	130.00 €
- Tennis Club	350.00 €
- Chorale La Débandade	250.00 €
- H.B.C. Franois	550.00 €
- Entretien et surveillance du Gymnase	4 500.00 €
- Badminton	250.00 €
- Comité des fêtes	600.00 €
- Club de l'amitié	450.00 €
- Association La Clé	800.00 €
- ACCA de Franois (Chasse)	150.00 €
- Vétérans foot SCFS (assurance)	210.00 €
- Les mimosas	200.00 €
TOTAL	12 950.00 €
ASSOCIAT° Départementales / Nationales	Proposition 2023
- ALEDD	300.00 €
- UNC AFN Section d'Audeux	100.00 €
- Prévention Routière	0.00 €
- Souvenir Français	80.00 €
- A.F.M. Téléthon	200.00 €
- Bibliothèque de l'hôpital	100.00 €
- JALMALV	200.00 €
- Semons l'espoir	200.00 €
- La Ronde de l'Espoir Cancer	100.00 €
- AVALFORT	100.00 €
- FARER AVANNE	200.00 €
- Accueil famille de Pergaud	100.00 €
- Croix rouge	100.00 €
- Emmaüs	200.00 €
- Banque Alimentaire	100.00 €
- Resto du cœur	150.00 €
- Onco Doubs	100.00 €
- SAPADHE scolarité des enfants malades	100.00 €
TOTAL	2 430.00 €
TOTAL GENERAL	15 380.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 19 voix pour, par 0 voix contre et par 0 abstention des membres présents et représentés, donne son accord à l'attribution des subventions proposées ci-dessus et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à ces attributions.

9/ BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET COMMUNAL

Rapporteur : Patrice MOUTON – Avis de la commission finances du 27 mars 2023 : Favorable

Délibération du Conseil Municipal 2023/024

A l'issue de la présentation du projet de Budget Primitif 2023 - annexé à la présente délibération – et après en avoir délibéré,

BUDGET COMMUNAL 2023	FONCTIONNEMENT
Dépenses	
011 Charges à caractère général	550 426.00 €
012 Charges de personnel	549 425.00 €
014 Atténuation de produits	1 000.00 €
023 Virement section investissement	512 378.52 €
042 Opération d'ordre entre sections	99 936,24 €
65 Autres charges de gestion courante	203 473.00 €
66 Charges financières	15 244.00 €
67 Charges exceptionnelles	500.00 €
68 Dotations aux provisions	2 500.00 €
Total dépenses	1 934 882.76 €
Recettes	
002 Excédent antérieur reporté fonctionnement	275 623.73 €
013 Atténuation de charges	15 000.00 €
042 Opération d'ordre entre sections	80 396,75 €
70 Vente de produits	137 200.00 €
73 Impôts et taxes	1 102 327.00 €
74 Dotations et participations	182 759.28 €
75 Autres produits de gestion courante	141 576.00 €
77 Produits exceptionnels	0.00 €
78 Reprise sur amrt et provisions	0.00 €
Total recettes	1 934 882.76 €



BUDGET COMMUNAL 2023	INVESTISSEMENT
Dépenses	
001 Solde d'exécution d'inv reporté	269 574.02 €
040 Opérations d'ordre entre sections	80 396.75 €
041 21318 Intégration frais études	4920.00 €
16 Remboursement d'emprunts	132 997.74 €
20 Immobilisations incorporelles	12 100.00 €
204 Subventions d'équipement	245 196.75 €
21 Immobilisation corporelles	648 422.56 €
Total dépenses	1 393 607.82 €
Recettes	
021 Virement de la section fonctionnement	512 378.52 €
024 Produits des cessions	24 900.00 €
040 Opérations d'ordre entre sections	99 936.24 €
041 2031 Intégration frais études	4 920.00 €
10 Dotations fonds divers réseau	346 193.30 €
13 Subventions d'équipement	10 171.00 €
16 Emprunts et dettes assimilées	384 076.40 €
27 Autres immobilisations financières	11 032.36 €
Total recettes	1 393 607.82 €

Le Conseil Municipal, appelé à voter, s'est prononcé favorablement, par 19 voix pour, par 0 voix contre et par 0 abstention

- *sur tous les chapitres de la section de fonctionnement (recettes et dépenses),*
- *sur tous les articles de recettes et tous les programmes de dépenses de la section d'investissement,*
- *et sur la balance générale du budget.*

10/ COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET BOIS

Rapporteur : Patrice MOUTON – Avis de la commission finances du 27 mars 2023 : Favorable

Délibération du Conseil Municipal 2023/025

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	45 120.66 €	1 132.74 €
Recettes	58 286.92 €	0 €
Déficit (-) 2022		1 132.74 €
Excédent (+) 2022	13 166.26 €	

Après présentation du compte administratif 2022 annexé à la présente délibération, Monsieur le Maire ayant assisté à la discussion mais s'étant retiré au moment du vote, c'est sous la présidence de Monsieur Jean-Louis BAULIEU que le Conseil Municipal a adopté le compte administratif, par 18 voix pour, par 0 voix contre et 0 abstention.

11/ COMPTE DE GESTION 2022 DU BUDGET BOIS ETABLI PAR MONSIEUR LE TRESORIER

Rapporteur : Patrice MOUTON – Avis de la commission finances du 27 mars 2023 : Favorable

Délibération du Conseil Municipal 2023/026

	Compte administratif	Compte de gestion
Fonctionnement		
Dépenses de fonctionnement	45 120.66 €	45 120.66 €
Recettes de fonctionnement	58 286.92€	58 286.92€
Excédent (+) ou déficit (-) 2021	31 281.00 €	31 281.00 €
Résultat	44 447.26 €	44 447.26 €
Investissement		
Dépenses d'investissement	1 132.74 €	1 132.74 €
Recettes d'investissement	0 €	0 €
Excédent (+) ou déficit (-) 2021	44 605.99 €	44 605.99 €
Résultat	43 473.25 €	43 473.25 €
Résultat cumulé	87 920.51 €	87 920.51 €

Après présentation du compte de gestion 2022 de Monsieur le Trésorier et après avoir constaté qu'il y a concordance entre les écritures du compte de gestion 2022 et celles du compte administratif 2022, le Conseil Municipal l'approuve par 19 voix pour, par 0 voix contre et par 0 abstention.

12/ BUDGET BOIS – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2022

Rapporteur : Patrice MOUTON – Avis de la commission finances du 27 mars 2023 : Favorable

Délibération du Conseil Municipal 2023/027

Le Conseil Municipal,

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 présentant un excédent de fonctionnement cumulé de **44 447.26 €**



Considérant que la section d'investissement fait apparaître :

- un besoin de financement de	0 €	(D001 au BP 2023)
- un excédent de financement de	43 473,25 €	(R001 au BP 2023)

Vu l'état des restes à réaliser en section d'investissement :

- en dépenses de	0 €
- en recettes de	0 €

Décide, par 19 voix pour, par 0 voix contre et par 0 abstention, d'affecter le résultat cumulé de fonctionnement comme suit :

- report à nouveau en section d'investissement (R001 du BP 2023) pour :	43 473,25 €
- report à nouveau en section de fonctionnement (R002 du BP 2023) pour	44 447,26 €

13/ PROGRAMME DE TRAVAUX FORÊT 2023

Rapporteur : Florent DUMORTIER – Avis de la commission finances du 27 mars 2023 : Favorable

Délibération du Conseil Municipal 2023/028

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de délibérer sur le programme de travaux proposés pour l'année 2023 par l'Office National des Forêts ainsi que sur le devis correspondant à ces travaux.

Le programme des travaux proposés par l'ONF est le suivant :

	ONF - AGENCE TERRITORIALE DE BESANCON LIT BESANCON 14 rue Plançon - CS 51581 25010 BESANCON	DEVIS N° DEC-23-844006-00517944 / 13209
Votre interlocuteur : ERIC GRAPPIN Tél : 03 84 78 96 15 M@ : eric.grappin@onf.fr Tél Portable : 06 77 19 29 19		

Adresse de livraison principale Monsieur le Maire COMMUNE DE FRANOIS Rue Georges Maurivard 25770 FRANOIS	Adresse client Monsieur le Maire COMMUNE DE FRANOIS Rue Georges Maurivard 25770 FRANOIS
--	---

Forêt communale de FRANOIS Objet de la prestation : Programme Travaux 2023 - Délai d'exécution au 31/03/2024	Coordonnées Client : Tél : 0381482090 - Fax : 0381482091 SIRET : 212502587C0018
--	--

DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS	Qté ou Base	Un.	P.U. ou Taux	TVA	Montant en € HT	Nature ⁽¹⁾
TRAVAUX SYLVICOLES						
□ Dégagement de plantation ou semis artificiel avec maintenance des cloisonnements (Ref : 04-DEGP-DGFP00) Localisation : Parcelles 7.j, 7.r, 8.j, 8.r Maintenance de cloisonnement sylvicole au broyeur dans une régénération de moins de 3 m, végétation herbacée ou semi-ligneuse de faible diamètre : diamètre moyen < 3 cm, maximum de 5 cm (Ref : 04-CLOI-EYE01) Localisation : 7.j, 7.r, 8.j, 8.r - Entraxe : [4] m Dégagement manuel de plantation sur la ligne en cheminée (Ref : 04-DEGP-ALF01) Localisation : 7.j, 7.r, 8.j, 8.r - Essence objectif et/ou essences à favoriser : [CHS]	0,75	HA	1 287,00	10,00	965,25	I
□ Nettoiement de Jeune Peuplement avec maintenance des cloisonnements (Ref : 04-NETD-NET00) Localisation : Parcelle 19.r Maintenance de cloisonnement sylvicole au broyeur dans une régénération de plus de 3 m, végétation herbacée ou semi-ligneuse de faible diamètre : diamètre moyen < 3 cm, maximum de 5 cm (Ref : 04-CLOI-EYE02) Localisation : 19.r - Entraxe : [4] m Nettoiement manuel localisé de jeune peuplement feuillu à 3-6 m (Ref : 04-NETD-NML36F) Localisation : 19.r Densité (nb tiges/ha) : chêne sessile, au profit de 400 à 500 tiges à l'hectare Outils et techniques spécifique : Pas d'exigence particulière Type de finition : Pas d'exigence particulière - Essence objectif et/ou essences à favoriser : [CHS et Prêcieux]	2,50	HA	1 307,00	10,00	3 267,50	I

TVA				
Taux	Base	Montant		
10,00%	4 232,75	423,28	Total HT	4 232,75 €
			Total TVA ⁽²⁾	423,28 €
			Total TTC ⁽³⁾	4 656,03 €



	ONF - AGENCE TERRITORIALE DE BESANCON UT BESANCON 14 rue Plangon - CS 51581 25010 BESANCON	DEVIS N° DEC-23-844006-00517944 / 13209
	Votre interlocuteur : ERIC GRAPPIN Tél : 03 84 78 96 15 Mèl : eric.grappin@onf.fr Tél Portable : 06 77 19 29 19	

Total Investissement	Total Fonctionnement
4 232,75 € HT	0,00 € HT
Pour faire suite à votre demande, nous avons le plaisir de vous transmettre notre meilleure proposition. Cette offre est valable 3 mois Le 16/02/2023 Responsable de l'offre ERIC GRAPPIN 	Devis lu et accepté pour un montant de : 4 232,75 € HT 4 656,03 € TTC ⁽²⁾ Transmis en retour à l'ONF pour exécution : A _____, le _____ (Signature nom, fonction)
<small>(1) : La mention «Investissement» et «Fonctionnement» est purement indicative. L'affectation budgétaire reste une prérogative du propriétaire dans le respect des textes réglementaires. - En signant ce devis vous reconnaissez avoir pris connaissance et accepté les conditions générales de vente de l'ONF. Elles sont disponibles sur www.prestations.onf.fr ou peuvent être adressées sur simple demande à onf-prestations@onf.fr - Cette prestation sera réalisée conformément aux engagements des Cahiers Nationaux de Prescriptions des Travaux et Services Forestiers (CNPTSF) - Cette prestation sera réalisée conformément aux engagements des Cahiers Nationaux de Prescriptions d'Exploitations Forestières (CNPEF) - Ce devis pourra faire l'objet de factures intermédiaires en fonction de l'avancement des prestations.</small>	
<small>(2) Taux de TVA appliqué sous réserve de modification législative</small>	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 19 voix pour, par 0 voix contre et par 0 abstention des membres présents et représentés, donne son accord à la proposition ci-dessus et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le devis présenté par l'ONF pour un montant de 4 232.75 € HT

14/ BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET BOIS

Rapporteur : Patrice MOUTON – Avis de la commission finances du 27 mars 2023 : Favorable

Délibération du Conseil Municipal 2023/029

A l'issue de la présentation du projet de Budget Primitif 2023 - annexé à la présente délibération – et après en avoir délibéré,

BUDGET BOIS 2023	FONCTIONNEMENT
Dépenses	
011 Charges à caractère général	60 997.26 €
65 Autres charges de gestion courante	41 000.00 €
66 Charges financières	200.00 €
67 Charges exceptionnelles	500.00 €
68 Dotations aux provisions dépréciation actif	4 700 .00 €
Total dépenses	107 397.26 €
Recettes	
002 Excédent antérieur reporté fonctionnement	44 447.26 €
70 Produits des services	62 950.00 €
Total recettes	107 397.26 €
BUDGET BOIS 2023	INVESTISSEMENT
Dépenses	
21 Immobilisation corporelles	4 250.00 €
Total dépenses	4 250.00 €
Recettes	
001 Solde d'exécution d'inv reporté	43 473.25 €
Total recettes	43 473.25 €

Le Conseil Municipal, appelé à voter, s'est prononcé favorablement, par 19 voix pour, par 0 voix contre et par 0 abstention

- sur tous les chapitres de la section de fonctionnement (recettes et dépenses),
- sur tous les articles de recettes et tous les programmes de dépenses de la section d'investissement,
- et sur la balance générale du budget.

15/ COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET CIMETIERE

Rapporteur : Patrice MOUTON – Avis de la commission finances du 27 mars 2023 : Favorable

Délibération du Conseil Municipal 2023/030

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	36 088.17 €	53 490.52 €
Recettes	36 095,29 €	36 088,17 €
Déficit (-) 2022		-17 402.35 €
Excédent (+) 2022	7.12 €	



Après présentation du compte administratif 2022 annexé à la présente délibération, Monsieur le Maire ayant assisté à la discussion mais s'étant retiré au moment du vote, c'est sous la présidence de Monsieur Jean-Louis BAULIEU que le Conseil Municipal a adopté le compte administratif, par 18 voix pour, par 0 voix contre et 0 abstention.

16/ COMPTE DE GESTION 2022 DU BUDGET CIMETIERE ETABLI PAR MONSIEUR LE TRESORIER

Rapporteur : Patrice MOUTON – Avis de la commission finances du 27 mars 2023 : Favorable

Délibération du Conseil Municipal 2023/031

	Compte administratif	Compte de gestion
Fonctionnement		
Dépenses de fonctionnement	36 088.17 €	36 088.17 €
Recettes de fonctionnement	36 095,29 €	36 095,29 €
Excédent (+) ou déficit (-) 2021	1.65 €	1.65 €
Résultat	8.77 €	8.77 €
Investissement		
Dépenses d'investissement	53 490.52 €	53 490.52 €
Recettes d'investissement	36 088,17 €	36 088,17 €
Excédent (+) ou déficit (-) 2021	18 911.83 €	18 911.83 €
Résultat	1 509.48 €	1 509.48 €
Résultat cumulé	1 518.25 €	1 518.25 €

Après présentation du compte de gestion 2022 de Monsieur le Trésorier et après avoir constaté qu'il y a concordance entre les écritures du compte de gestion 2022 et celles du compte administratif 2022, le Conseil Municipal l'approuve par 19 voix pour, par 0 voix contre et par 0 abstention.

17/ BUDGET CIMETIERE – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2022

Rapporteur : Patrice MOUTON – Avis de la commission finances du 27 mars 2023 : Favorable

Délibération du Conseil Municipal 2023/032

Le Conseil Municipal,

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 présentant un excédent de fonctionnement cumulé de 8.77 €

Considérant que la section d'investissement fait apparaître :

- un besoin de financement de	0 €	(D001 au BP 2023)
- un excédent de financement de	1 509,48 €	(R001 au BP 2023)

Vu l'état des restes à réaliser en section d'investissement :

- en dépenses de **0 €**
- en recettes de **0 €**

Décide, *par 19 voix pour, par 0 voix contre et par 0 abstention*, d'affecter le résultat cumulé de fonctionnement comme suit :

- report à nouveau en section d'investissement (**R001 du BP 2023**) pour : **1 509,48 €**
- report à nouveau en section de fonctionnement (**R002 du BP 2023**) pour **8,77 €**

18/ REMBOURSEMENT AU BUDGET COMMUNAL PAR LE BUDGET CIMETIERE POUR LA CONSTRUCTION DE CAVEAUX

Rapporteur : Patrice MOUTON – Avis de la commission finances du 27 mars 2023 : Favorable

Délibération du Conseil Municipal 2023/033

Considérant la nécessité de créer des emplacements supplémentaires dans le cimetière de la commune de Franois, la commune a engagé des travaux d'aménagement de 16 caveaux.

Cette activité fait l'objet d'un budget annexe que la commune a autorisé par la délibération 2020/0157.

Il a été nécessaire de financer le budget Cimetière par le budget communal pour engager les travaux en 2020.

Considérant les prévisions de ventes de caveaux, le budget devrait dégager des recettes qui permettront de rembourser en partie l'avance faite par le budget communal en 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 19 voix pour, par 0 voix contre et par 0 abstention des membres présents et représentés décide :

- *de rembourser le budget communal en émettant un titre sur le compte 27638 « créances sur collectivités publiques » du BP communal d'un montant de 11 032.36 € et un mandat sur le compte 1687 « Avance du budget général » du même montant sur le BP Cimetière*

19/ BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET CIMETIERE

Rapporteur : Patrice MOUTON – Avis de la commission finances du 27 mars 2023 : Favorable

Délibération du Conseil Municipal 2023/034

A l'issue de la présentation du projet de Budget Primitif 2023 - annexé à la présente délibération – et après en avoir délibéré,



BUDGET CIMETIERE 2023	FONCTIONNEMENT
Dépenses	
605 Achats matériel équipements	15.89 €
7135 Variation de stock de produits	26 565.29 €
Total dépenses	26 581.18 €
Recettes	
002 Excédent antérieur reporté fonctionnement	8.77 €
70 Vente de produits finis	9 530.00 €
7135 Variation de stock de produits	17 042,41 €
Total recettes	26 581.18 €

BUDGET CIMETIERE 2023	INVESTISSEMENT
Dépenses	
1687 Autres dettes	11 032.36 €
355 Stock de produits finis	17 042.41 €
Total dépenses	28 074.77 €
Recettes	
001 Solde d'exécution d'inv reporté	1 509.48 €
355 Stock de produits finis	26 565.29 €
Total recettes	28 074.77 €

Le Conseil Municipal, appelé à voter, s'est prononcé favorablement, par 19 voix pour, par 0 voix contre et par 0 abstention

- sur tous les chapitres de la section de fonctionnement (recettes et dépenses),
- sur tous les articles de recettes et tous les programmes de dépenses de la section d'investissement,
- et sur la balance générale du budget.

20/ RENOVATION DES BATIMENTS DU GROUPE SCOLAIRE

Rapporteur : Françoise GILLET

Délibération du Conseil Municipal 2023/035

La commune de Franois a fait réaliser un audit énergétique des bâtiments du groupe scolaire par le Grand Besançon Métropole. La volonté de la commune à travers cet audit énergétique est de rationaliser la fourniture d'énergie sur l'ensemble des bâtiments de manière à réaliser des gains sur l'entretien et sur la fourniture d'énergie et d'améliorer l'enveloppe de ses bâtiments tout en intégrant le recours aux énergies nouvelles et renouvelables.

Il est proposé au conseil municipal les démarches suivantes :

- Lancer les diverses consultations nécessaires pour engager le projet ;

- Lancer l'étude de faisabilité avec le Grand Besançon Métropole ;
- Consulter des bureaux d'études à partir des cahiers des charges spécifiques
- Solliciter les subventions de l'ensemble des financeurs
- Signer l'ensemble des marchés et les avenants éventuels
- S'engager à inscrire les crédits nécessaires à la réalisation des études et du projet
- Autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier

Le montant prévisionnel des travaux de l'opération est de 1 582 900€ T.T.C. auxquels s'ajouteront les montants prévisionnels de marchés de maîtrise d'œuvre et frais d'études complémentaires.

Les dépenses générées seront financées par le budget propre de la commune de Franois ainsi que par diverses éventuelles subventions.

La commune sollicitera les financements suivants : l'Etat, la Région, le Département, le Grand Besançon Métropole, la CAF... et financera le reste du projet par l'autofinancement et l'emprunt.

La commune s'engage à prendre en charge les financements non acquis.

Le calendrier prévisionnel de l'opération sous réserve des validations des différentes étapes est de l'ordre de 2,5 ans.

Les principales dates sont :

- 2023 : étude de faisabilité
- 2024/2025 : Choix du maître d'œuvre, validation de l'avant-projet, validation DCE, choix des entreprises, travaux

Sur proposition de monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal par 19 voix pour, par 0 voix contre et par 0 abstention des membres présents et représentés :

- *Accepte le résultat de l'audit énergétique scénario 3, solution mixte chauffage bois et gaz pour un coût d'objectif de 1 582 900€ T.T.C. dédiés aux travaux*
- *S'engage à inscrire les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet aux budgets des exercices à venir,*
- *Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à :*
 - ✓ *Poursuivre les démarches administratives et financières afférentes à ce projet,*
 - ✓ *Lancer l'étude de faisabilité avec le Grand Besançon Métropole,*
 - ✓ *Lancer les divers consultations nécessaires afin de donner une suite opérationnelle à ce projet (maîtrise d'œuvre, OPC, études techniques diverses, coordination SPS, travaux, frais de publicité et reproduction, assurances,*
 - ✓ *Solliciter les subventions d l'ensemble des financeurs,*
 - ✓ *Signer tous les documents relatifs à ces demandes de subventions,*
 - ✓ *Signer l'ensemble des marchés et les avenants éventuels,*
 - ✓ *Autorise monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier*



RAPPORTS DES COMMISSIONS

CCAS : Vote du budget réalisé

Relations publiques/ Économie :

- réunion avec Laurent Croizier le 24 mars avec les associations. Le député peut se faire une idée des situations et difficultés rencontrées par les associations et va relayer ces informations à la commission parlementaire. Le ministre des Affaires sociales a lancé des ateliers de simplification de la gestion des associations.
- une réunion avec France Bénévolat est prévue avec les associations
- le 24 novembre 2023, grande réunion à Franois qui devrait réunir députés, sénateurs et maires des localités limitrophes, etc

Cadre de vie et forêt : Montants des ventes de bois pour les coupes ayant eu lieu en 2022.

Vente des chênes : 149m³ pour 32710€

Vente des hêtres : 250m³ à un peu moins de 86€/m³ soit environ 21500 €

Vente du bois énergie : 387.1 unité pour 25335.69 € TTC

Urbanisme : 3 DP et 4 demandes de CU, 3 DIA, 1 Déclaration d'Ouverture de Chantier et 3 DAACT ont été étudiés. Divers :

- Une numérotation doit être faite pour le bien sis 2 route de Grandfontaine, pour un adressage route de la Belle Étoile : Le numéro 16A est proposé.
- Une demande de prolongation de validité de Permis d'Aménager a été déposée par CR Immobilier.
- Réception de documents pour préparation de la prochaine réunion PLUi du secteur Ouest.

Enseignement : inscriptions pour les nouveaux enfants, une ouverture de classe en maternelle et une fermeture sous condition en élémentaire.

Voirie : réalisation des travaux chemin du Moulin et travaux en projet chemin du Caron, nid de poule à faire dans toute la commune, l'entreprise Bonnefoy fait un devis.

Patrimoine :

- Audit énergétique des bâtiments groupe scolaire : primaire haut, primaire bas, maternelle, salle de motricité et cantine

- Chauffage : chaque bâtiment a son propre équipement de chaleur gaz,
- Bilan énergétique : Consommations élevées en période hivernale
- Objectifs : Dispositif Éco Énergie Tertiaire Notre consommation aujourd'hui 169KWH/ m²
 En 2030 elle devra être de 101,4 KWH/m² soit moins 40%
 En 2040 de 84,5KHW/m² Soit moins 50%
 En 2050 de 67,6KWH/m² Soit moins 60%

- Chauffage : 3 scénarios nous sont proposés : Bois, Mixte bois gaz, Gaz

La commission propose de faire les demandes de subventions pour rénovation complète et réseau de chaleur mixte bois gaz

Subventions mobilisables : Région effilages bâtiments, plan bois énergie, fonds verts, GBM

- Remise en état du système de désenfumage du gymnase
 Devis Desautel 7 041,20€ HT

- Remplacement chaudière appartement groupe scolaire
Devis Engie solutions 5 318,44€ HT
- Réfection terrain multisports
- Pose de bâches sur pergolas école maternelle
- Remplacement de l'alarme de la salle des associations
Devis NRJ 3 925,23€ HT
Devis Protect'alarm 1 300€ HT
La commission propose de retenir Protech'alarm moins disante
- Remplacement du chauffe-eau électrique de la mairie
Devis entreprise Saunier 660 € HT
- Rénovation des sols de l'appartement de la poste
Devis Linotapis 3 122€ HT. En attente autre devis
- Proposition de GBM pour adhérer au groupement de commandes relatif à la fourniture et livraison de gaz. La commission propose d'adhérer
- Appartement de la Mairie : le locataire nous a informé qu'il quittera l'appartement le 20 juin 2023, préavis reçu le 20 mars.

Communication :

- Préparation du bulletin municipal de juin 2023
La commission a rédigé une liste d'articles à proposer aux élus ainsi qu'à des membres extérieurs au conseil municipal, comme les écoles, le secrétariat etc..
- Projet 2 panneaux d'affichage pour le comité des fêtes

Finances : Les points abordés à la réunion :

- Evolution du budget fonctionnement de 2021 à 2022
Maîtrise des charges à caractère général qui diminuent de 7 % en 2022
Une vigilance particulière : "Electricité, gaz et carburant" et charges du personnel
- Comptes administratifs 2022
- Budget 2023
- Plan d'investissement 2023 à 2026
- Présentation de l'état de la dette et des taux d'imposition
- Comptes administratifs 2022 et proposition 2023 Budgets Bois et Cimetière
- Trésorerie au 6 mars 2023 : 372 337.63 €

Animation : La fête du village est prévue les 24 et 25 juin 2023, avec jeux surdimensionnés et animation de l'Agility, 3 food trucks : 1 hamburger, 1 pizza et 1 crêpes gaufres glaces et une animation musicale (groupe antillais) de 20 h à 22h

SIVOM : Vote du budget. Rapport de l'expert va permettre de commencer les travaux

SIEVO : Etat des ressources d'eau normal dans le Doubs, difficultés dans la Haute Saône (molécules)



QUESTIONS DIVERSES

- Cérémonie du 8 mai à 11h 15 au monument aux morts avec la présence des classes de l'école élémentaire.
- Inauguration de la voie mode doux Route de Chemaudin le 14 juin à 14h avec la présence du Préfet
- Conseil municipal avec les élèves de CM2, vendredi 9 juin à 14 h
- 5 avril : comité PLUi à la mairie

Liste des délibérations du 3 avril 2023

- N°2023/016 : Délégation de signature depuis la dernière séance du conseil.
N°2023/017 : Référentiel M57 – Fongibilité des crédits en fonctionnement et en investissement
N°2023/018 : Compte administratif 2022 du budget communal
N°2023/019 : Compte de gestion 2022 du budget communal établi par monsieur le Trésorier
N°2023/020 : Budget communal – Affectation du résultat de fonctionnement 2022
N°2023/021 : Vote des taux des impôts directs locaux 2023
N°2023/022 : Approbation du budget de fonctionnement prévisionnel 2023 de Familles Rurales Franois Serre les Sapins
N°2023/023 : Attribution de subventions
N°2023/024 : Budget primitif 2023 – Budget communal
N°2023/025 : Compte administratif 2022 du budget bois
N°2023/026 : Compte de gestion 2022 du budget bois établi par monsieur le Trésorier
N°2023/027 : Budget bois – Affectation du résultat de fonctionnement 2022
N°2023/028 : Programme de travaux forêt 2023
N°2023/029 : Budget primitif 2023 – Budget bois
N°2023/030 : Compte administratif 2022 du budget cimetièrè
N°2023/031 : Compte de gestion 2022 du budget cimetièrè établi par monsieur le Trésorier
N°2023/032 : Budget cimetièrè – Affectation du résultat de fonctionnement 2022
N°2023/033 : Remboursement du budget communal par le budget cimetièrè pour la construction de caveaux
N°2023/034 : Budget primitif 2023 – Budget cimetièrè
N°2023/035 : Rénovation des bâtiments du groupe scolaire

Le Maire,

Le secrétaire,

Émile BOURGEOIS.

Patrice MOUTON.

